



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

La politique agricole commune et les pays sous-développés : un examen des faits

M. Alan Matthews

Abstract

It is often stated that a reduction in the level of agricultural protection in the EEC would have favourable effects on LDCs. Specific research attempting to measure those effects of protection through market share analysis or with partial equilibrium models shows diverging results and can be criticized on various grounds. On the whole a reduction in EC protection would have limited positive effects on some LDCs and nil or negative effects on others. (Ed).

Résumé

Il est généralement considéré qu'une réduction du niveau de protection de l'agriculture communautaire aurait des effets favorables sur les pays sous-développés (PSD). Mais quand on examine les recherches spécifiques essayant de mesurer les effets de cette protection soit par l'analyse des parts de marché soit par des modèles d'équilibre on constate que les résultats sont douteux et divergents. Dans l'ensemble, une baisse de la protection aurait des effets faiblement positifs sur certains PSD et nuls ou négatifs sur d'autres (Red.).

Citer ce document / Cite this document :

Matthews Alan. La politique agricole commune et les pays sous-développés : un examen des faits. In: Économie rurale. N°165, 1985. pp. 21-26;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3122>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_165_1_3122

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET LES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

UN EXAMEN DES FAITS

Alan MATTHEWS*

Résumé :

Il est généralement considéré qu'une réduction du niveau de protection de l'agriculture communautaire aurait des effets favorables sur les pays sous-développés (PSD). Mais quand on examine les recherches spécifiques essayant de mesurer les effets de cette protection soit par l'analyse des parts de marché soit par des modèles d'équilibre on constate que les résultats sont douteux et divergents. Dans l'ensemble, une baisse de la protection aurait des effets faiblement positifs sur certains PSD et nuls ou négatifs sur d'autres (Red.)

Summary :

THE CAP AND THE LESS DEVELOPED COUNTRIES : A REVIEW OF EVIDENCE

It is often stated that a reduction in the level of agricultural protection in the EEC would have favourable effects on LDCs. Specific research attempting to measure those effects of protection through market share analysis or with partial equilibrium models shows diverging results and can be criticized on various grounds. On the whole a reduction in EC protection would have limited positive effects on some LDCs and nil or negative effects on others. (Ed.).

Introduction

Persée BY: creative commons

Lors du « sommet » de Londres, en juin 1984, les dirigeants des grandes démocraties occidentales confirmèrent leur attachement à des formes libérales de commerce mondial. La proposition d'organiser, en 1986, une nouvelle série de négociations du GATT incluant les échanges agricoles fut soutenue. Les tentatives antérieures pour libéraliser le commerce agricole dans le cadre du GATT avaient peu progressé. Mais les politiques de soutien de l'agriculture sont déjà en train d'être modifiées dans un sens qui réduit la protection implicite dont bénéficient les agriculteurs des pays industrialisés. Ceci concerne particulièrement la CEE. Il est donc possible qu'une nouvelle série de négociations aboutisse à plus de résultats que les précédentes.

Il est généralement considéré qu'une réduction du niveau de protection fourni par la Politique Agricole Commune (PAC) serait avantageuse, en particulier pour le groupe des pays sous-développés (PSD). Les diverses études concrètes qui ont tenté de mesurer l'impact de la PAC sur les PSD ont toutefois abouti à un ensemble d'estimations très dispersées et, parfois, contradictoires. Le présent rapport examine un certain nombre de ces études en discutant particulièrement des méthodes mises en œuvre. La thèse soutenue est que les avantages, pour les PSD, d'une libéralisation des échanges de denrées des zones tempérées ont été souvent surestimés. Il importera, en cas de nouvelles négociations commerciales incluant les produits agricoles, de bien prendre en compte les problèmes des PSD importateurs nets de ces denrées.

Les effets d'ensemble de la PAC sur les PSD

Les prix agricoles élevés, dont bénéficient les agriculteurs européens, encouragent l'accroissement de la pro-

duction de la CEE et y freinent la consommation alimentaire. La CEE importe donc moins et exporte davantage que s'il n'y avait pas de soutien à l'agriculture. Ceci provoque la baisse des prix mondiaux pour les produits soumis à la PAC. Les prix des produits, substituables aux produits régis par la PAC, et qui ne sont pas soumis à des restrictions à l'importation dans la CEE, tendent à s'élever. Les modes de protection adoptés pour les principaux produits soumis à la PAC - des prélèvements et restitutions variables - stabilisent les marchés intra-CEE mais au prix d'un accroissement de l'instabilité dans le reste du monde. Les échanges de produits alimentaires transformés ne sont pas couverts par la PAC envisagée au sens strict, mais comme ils sont protégés par le Tarif Douanier Commun (TDC), il y a souvent, en fait, un niveau élevé de protection effective pour les IAA (1).

Sous l'effet de cette politique de protectionnisme agricole, les parts de marché de la CEE dans le commerce agricole mondial se sont accrues à l'exportation et contracées à l'importation comme l'indique le tableau 1. Les PSD fournissent près de la moitié des importations agricoles communautaires (45 % en 1980) et ces achats représentent environ un tiers des exportations agricoles de ces pays. Sur les exportations agricoles communautaires une proportion similaire de 45 % est destinée aux PSD ; ceci correspond à 28 % de leurs importations agricoles.

Tableau 1. — Part de la CEE-9 dans le commerce agricole mondial 1973-1981
(En %, commerce intra-CEE exclu)

	1973	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Exportation	9	9	8	9	10	10	11	12	11
Importation	30	25	26	27	27	25	24	21	20

Source: La situation de l'agriculture dans la Communauté, Bruxelles-Luxembourg, CEE-Commission

* Trinity College, Dublin, Irlande.

1. On trouve une bonne discussion de ces questions dans Lutz et Bale (1980), Mackel et al. (1984), Tangermann (1981).

Tableau 2. — Répartition des importations agricoles de la CEE en fonction de leur origine et du type de protection (en %)

Type de protection	Pays ACP	Pays méditerranéens	Tous PSD	Pays développés
Droits nuls	97,8	24,7	59,2	51,6
Droits positifs	0,1	67,8	33,5	34,2
Prélèvements	2,1	7,5	7,3	14,1

Source : CEE-Commission. La PAC et les échanges extérieurs dans le secteur agricole ; effets sur les pays en développement. Bruxelles, juillet 1982.

L'impact de la PAC sur les PSD dépendra du fait qu'ils bénéficient ou non de telle ou telle concession tarifaire consentie par la CEE et de leur position importatrice ou exportatrice nette de produits soumis à la PAC, d'une part, de produits de substitution, d'autre part. La commission a calculé la proportion de ses importations de produits agricoles se heurtant à divers types de restrictions à l'importation. Le tableau 2 montre que, pour l'ensemble des PSD, les droits de douane ou les prélèvements variables concernent environ 40 % de leurs exportations agricoles vers la CEE. Diverses restrictions quantitatives et réglementations accroissent notablement cette action protectionniste.

Une classification des produits en fonction de la situation commerciale des PSD à leur sujet peut être établie.

Pour le sucre, la viande bovine, les agrumes, les tomates, l'huile d'olive, le tabac et le vin, qui sont des produits soumis à la PAC, les PSD sont exportateurs nets et les décisions de la PAC peuvent leur nuire. Toutefois ces produits ne représentent que 20 % des exportations agricoles des PSD. Ce pourcentage baissera encore si, comme les tendances actuelles permettent de le penser, la CEE devient exportatrice nette de viande bovine. En outre, pour les contingents de sucre et de viande bovine que la CEE achète dans le cadre d'accords préférentiels, les prix élevés compensent, dans une certaine mesure, les restrictions. En sens opposé, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté agravera les difficultés des exportateurs de denrées méditerranéennes comme les agrumes et l'huile d'olive.

Les PSD sont importateurs nets - en quantités croissantes - de trois grands produits agricoles tempérés soumis à la PAC : le blé, les céréales secondaires, les produits laitiers. Ainsi qu'il vient d'être indiqué, il est probable que la viande bovine rejoindra ce groupe à la fin de la décennie. Une analyse statique indique que les PSD, dans leur ensemble, retirent, pour ces produits, un avantage du protectionnisme de la PAC sous la forme d'une évolution favorable de leurs termes de l'échange. Nous examinerons ultérieurement la question de savoir si ces effets statiques sont compensés par des effets de freinage dûs aux prix mondiaux abaissés.

Les graines oléagineuses et les produits de substitution des céréales (PSC) constituent un troisième groupe pour lequel les PSD sont exportateurs nets et la demande a été accrue sous l'effet du protectionnisme de la PAC. Il s'agit essentiellement d'inputs pour le secteur de la production animale. Toutefois, les effets bénéfiques pour les PSD exportant les graines oléagineuses peuvent être compensés par la concurrence des matières grasses animales, en particulier le beurre. La mesure de la résultante nette de ces effets exigerait des calculs empiriques.

Cette classification montre bien la complexité de la mesure des effets de la PAC sur les PSD. Les recherches examinées ici utilisent soit une approche en termes de parts de marché soit des méthodes plus analytiques.

Les recherches sur l'évolution des parts de marché

Les rapports de la Commission (1982) et de Yeats (1981) sont des exemples de ce type de travaux. La Commission soutient que la PAC a eu peu d'effets sur les exportations des PSD. L'indicateur utilisé est la part des PSD dans les importations agricoles de la CEE. Pour la CEE-6, il a baissé de 43 à 37,5 % de 1963 à 1973. Pour la CEE-9, il s'est accru de 37,7 à 43 % de 1973 à 1978. La commission considère que ces variations dépendent surtout de la part d'ensemble des PSD dans les échanges agricoles mondiaux plutôt que des décisions spécifiques de la PAC.

Cette méthode d'analyse de la Commission est toutefois discutable. Elle examine la part des PSD dans l'ensemble des importations agricoles de la CEE. Mais il faudrait tenir compte du volume total des importations. Si ce dernier a été diminué sous l'effet de la protection, une hausse de la part de marché des PSD peut cependant se traduire par une perte de recettes d'exportation. Pour juger des effets de la protection, il faudrait parvenir à estimer les changements dans les courants d'exportations liés à la protection ou à la libéralisation.

Cet aspect a été bien vu par Yeats (1981). Il a étudié l'évolution de la part des divers fournisseurs extérieurs dans les importations brutes de la CEE (c'est-à-dire en incluant les échanges intra-CEE). Son étude concerne les produits agricoles de base, qui sont assez homogènes et dont les flux commerciaux dépendent dans une large mesure des prix et coûts, non les produits des IAA dont les changements sont soumis à des influences non liées à la PAC. Il fait l'hypothèse que, dans les pays développés, il y a eu peu d'écart relatif dans les évolutions des productivités si bien que les changements dans les flux d'échanges observés sont dûs essentiellement aux restrictions aux échanges mises en place par la Communauté. Il apparaît alors que, de 1962 à 1979, les exportations des PSD en matière de produits agricoles de base ont subi des changements se traduisant par une perte de 3 milliards de \$.

Trois objections au moins peuvent être formulées à l'encontre de la méthodologie de Yeats. En premier lieu, un accroissement relatif des échanges intra-CEE ne prouve pas, en lui-même, qu'il y a eu détournement de flux d'échanges. Du fait même de la création d'un marché commun, il y a remplacement de quantités produites à hauts coûts dans un pays par des importations à bas coûts en provenance d'autres pays-membres. Les données de Yeats ne distinguent pas les flux d'échanges créés par la PAC des flux détournés à cause d'elle. En second lieu, la part des PSD dans les importations brutes de la CEE peut s'être accrue ou maintenue dans le temps. Mais cela ne prouve pas qu'elle ne se serait pas accrue encore plus en l'absence d'une PAC poussant à la production et à l'autosuffisance. En troisième lieu, les calculs reposent sur l'hypothèse - fort restrictive - que, sans intervention, les parts de marché restent inchangées.

Si on examine la part des importations en provenance des pays tiers dans la consommation totale dans la CEE, les deux premières objectifs tombent. Il semble que l'étude de Duncan et Lutz (1983) soit la seule qui ait calculé ce taux de pénétration du marché (rapport entre importation et consommation apparente). Ils l'ont fait pour divers

produits agricoles et alimentaires, pour la CEE et d'autres pays industrialisés. Mais ils soulignent qu'il ne s'agit pas d'établir une relation empirique entre changements dans la protection et changements dans le taux de pénétration. Ce dernier est influencé aussi par des changements du côté de l'offre et par la concurrence d'autres producteurs. En d'autres termes, on ne peut faire l'hypothèse qu'en absence de protection les parts de marché restent inchangées.

Finalement, l'approche fondée sur les parts de marché comme indicateur des effets de la PAC sur les PSD même si elle est bien mise en œuvre, se heurte à deux difficultés majeures. En premier lieu, les effets de la protection sur les échanges sont calculés sous la forme d'un résidu soumis à l'influence de tous les autres facteurs qui ont changé en même temps que le niveau de protection. Pour estimer leurs effets, il faut faire de nombreuses hypothèses, en particulier du côté de l'offre et des changements de compétitivité.

En principe, cet effet compétitivité pourrait être pris en compte en utilisant comme témoin les changements dans les parts de marché des PSD sur un marché « libre ». C'est ce qui a été fait par Young (1982). Mais l'usage comme référence d'un tel marché « libre », s'il mesure bien les changements dans la compétitivité des divers fournisseurs de ce marché, est beaucoup moins satisfaisant quand il s'agit d'essayer de mesurer en soi l'effet de la politique protectionniste car c'est alors la compétitivité par rapport aux producteurs communautaires eux-mêmes qui est en cause. Il faut alors estimer quel aurait été le taux de pénétration en l'absence de PAC. La comparaison des performances relatives des producteurs des PSD et de ceux de la CEE sur des marchés tiers n'éclaire pas cette question car les résultats obtenus par les producteurs communautaires sont inextricablement liés aux politiques protectionnistes dont ils bénéficient.

La seconde grande difficulté de la méthode fondée sur l'étude des parts de marché c'est qu'elle ne peut servir que pour mesurer l'effet du protectionnisme sur les pays exportateurs, les conséquences de la PAC sur les PSD importateurs nets sont ignorées. En définitive, l'étude de la dynamique des parts de marché ne fournit pas d'indications fiables sur les effets d'une libéralisation des échanges agricoles sur les PSD. Il faut donc rechercher des approches plus analytiques.

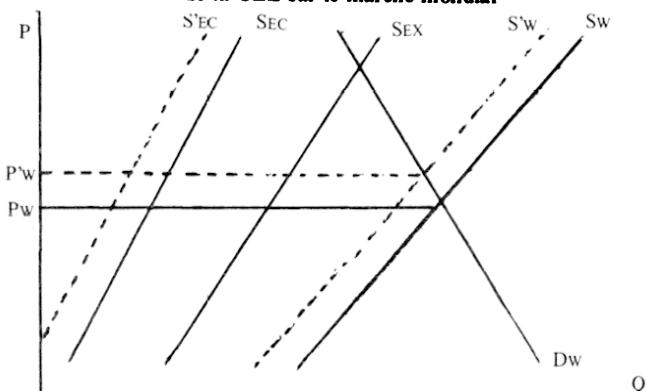
Les modèles d'équilibre partiel

L'outil analytique le plus souvent utilisé pour mesurer l'effet d'une libéralisation des échanges est le modèle mondial concernant un seul produit et fondé sur des équations d'offre et de demande. Comme exemples de cette approche, on peut citer les analyses du marché mondial communautaire des céréales par Koester (1982), du marché mondial de la viande bovine par Tangermann et Krostitz (1982), de la politique sucrière communautaire par Koester et Schmitz (1982). L'étude la plus citée est celle de Valdès et Zeitz (1980) sur les effets d'une réduction de moitié de la protection agricole des pays de l'OCDE, étude portant sur 99 produits bruts ou transformés.

Dans le cas d'un monde composé de trois blocs (la CEE, exportatrice nette, les autres exportateurs nets, les importateurs nets), ces modèles d'équilibre peuvent être représentés graphiquement par des schémas comme celui de la figure 1. Les courbes d'offre de la CEE et des autres exportateurs sont SEC et SEX dont la somme est SW, l'offre mondiale totale à l'exportation. DW est la demande

à l'importation des importateurs nets. Le prix mondial PW, à l'intersection de ces deux dernières courbes, assure l'équilibre entre l'offre à l'exportation et la demande à l'importation.

Figure 1. — Effets de la libéralisation des échanges de la CEE sur le marché mondial



Si la CEE réduit le niveau de son soutien à l'agriculture, SEC se déplace vers la gauche en S'EC. L'ajustement global sur le marché mondial se fait alors à un prix plus élevé P'W. L'ampleur des gains et pertes subis par les autres pays exportateurs et importateurs dépend :

(a) de l'ampleur du déplacement de la courbe d'offre à l'exportation de la CEE - qui dépend à son tour du niveau de protection originel et de l'importance de sa réduction ;

(b) des élasticités des échanges.

Le niveau de protection de la CEE, résultant à la fois des droits d'entrée et des autres restrictions non tarifaires, est généralement mesuré par la différence entre les prix intérieurs à la production et les prix mondiaux. Cette différence mesure l'effet cumulé de toutes les restrictions aux échanges ; un « tarif équivalent ». Mais la mesure de ce niveau « réel » de protection n'est pas aisée en raison de différences de qualité, de coûts de transport et de commercialisation, de facteurs saisonniers. L'emploi comme indicateur - qui est fréquent - du niveau des prélevements de la PAC, c'est-à-dire la différence entre les prix (droits payés) à l'entrée dans la CEE et les prix d'offre des pays tiers - tels qu'ils sont calculés par la Commission - surestime le degré effectif de protection dont bénéficient les agriculteurs européens. En outre, du fait des fluctuations des prix mondiaux, le niveau de protection communautaire peut varier brutalement d'une année à l'autre. (Anjaria et al., 1982). En particulier, il n'est pas généralement reconnu que, du fait de cours relativement élevés sur le marché mondial dans les années 80 ainsi qu'en raison de la hausse du dollar par rapport à l'ECU, la protection effective de la PAC en matière de céréales a beaucoup baissé par rapport à son niveau du milieu des années 70, qui sert de référence dans de nombreuses études. Enfin, tous les travaux se réfèrent au taux nominal de protection alors que, pour l'élevage des granivores, les taux effectifs constituent un meilleur indicateur des distorsions provoquées par la protection agricole.

Les élasticités des échanges mondiaux sont des moyennes pondérées des élasticités des échanges de chaque pays qui, à leur tour, résultent des élasticités d'offre et de demande internes de chaque pays et de son taux d'autosuffisance. En raison de l'absence d'informations concernant ces élasticités par pays, la technique généralement

utilisée consiste à paramétrier ces grandeurs et à voir si les résultats sont sensibles aux variations envisagées. Dans les études portant sur plusieurs produits et sur des baisses générales de la protection, des élasticités plus faibles que dans le cas d'un seul produit sont adoptées afin de tenir compte des interactions entre produits. Les choix en matière d'élasticités de l'offre jouent un rôle déterminant dans la répartition, par le modèle, des gains de la libéralisation (en matière de denrées tempérées) entre PSD et pays exportateurs riches à haute productivité.

Le principal résultat de l'étude de Valdès et Zeitz a été souvent cité : une réduction de moitié de la protection accordée à l'agriculture dans les pays de l'OCDE aurait induit, au milieu des années 70, une hausse de 3 milliards de \$ US dans les recettes d'exportation des PSD (soit environ 11 % de la valeur totale de leurs exportations agricoles). Toutefois, ce changement dans les recettes d'exportation des PSD n'est pas un très bon indicateur des avantages qu'ils retirent de la libéralisation des échanges. Il convient certainement mal pour les importateurs nets car, si l'élasticité de leur demande à l'importation a une valeur absolue supérieure à l'unité, ils feront des économies de devises même s'ils sont désavantagés par un mouvement défavorable de leurs termes de l'échange. Pour les exportateurs nets il faudrait, pour estimer l'effet sur leurs revenus d'une augmentation des recettes d'exportation, en soustraire les coûts en facteurs de la production des quantités supplémentaires exportées. Pour ces raisons, il semble préférable d'utiliser comme indicateur les changements dans le bien-être économique - c'est-à-dire la somme des surplus des consommateurs et des producteurs ajoutés aux recettes budgétaires supplémentaires.

Si cet indicateur est adopté, il apparaît alors - et c'est un résultat important - que les modèles d'équilibre conduisent à des estimations très faibles sinon nulles des avantages de la libéralisation pour les PSD. D'après Valdès et Zeitz, au gain de recettes mentionné ci-dessus en cas de réduction de moitié du protectionnisme agricole de l'OCDE correspondrait un gain annuel de bien-être des PSD exportateurs d'un milliard de \$. Mais ceci est dans une large mesure compensé par des pertes de bien-être des importateurs nets estimées à 600 millions de \$. Une part importante des avantages des PSD sont liés à des libéralisations affectant des produits transformés (en particulier tropicaux) - soumis au TDC et non protégés dans le cadre de la PAC. Sur les seuls produits tempérés, les gains de la libéralisation seraient beaucoup plus restreints. En outre, l'étude Valdès-Zeitz a exclu les produits laitiers que les PSD n'exportent pas. Mais ils en importent des quantités croissantes. S'ils étaient inclus dans l'étude l'estimation du coût de la libéralisation pour les PSD serait accrue. Il ne semble pas, en outre, que l'étude en cause tienne compte des situations préférentielles accordées à certains PSD, qui leur permettent de vendre, à des prix soutenus, certaines quantités de produits agricoles dans les pays de l'OCDE, y compris la CEE. Enfin le déficit des PSD en produits tempérés s'est accru depuis les années 1975-77 qui constituent la période utilisée dans l'étude.

Un argument en sens inverse : l'étude Valdès-Zeitz n'a pas envisagé une baisse du protectionnisme des pays de l'OCDE qui sont exportateurs nets. Mais cette restriction n'avait pas une importance notable à l'époque de base puisqu'elle ne conduisait pas alors à exclure la CEE du cadre de la recherche. En dernière analyse, il n'est pas du tout certain que, si l'étude était refaite aujourd'hui sur la

base des données les plus récentes, les effets de la libéralisation des échanges agricoles tempérés sur les PSD apparaîtraient positifs pour ces derniers.

L'étude de Koester sur la libéralisation du marché communautaire des céréales conclut que seuls quelques pays subiraient des changements significatifs dans leur bien-être. Il estima que les PSD verraienr leur PNB global diminuer de 0,4 %, les pays développés gagnant 0,2 %.

Koester et Schmitz ont étudié le fonctionnement de la politique communautaire du sucre. Compte tenu des transferts vers certains PSD dans le cadre du protocole sucrier, il leur est apparu que l'effet global de cette politique était positif pour les PSD. Toutefois les avantages étaient inégalement répartis suivant les divers PSD et cette distribution n'apparaissait pas en harmonie avec les objectifs déclarés de la politique de développement de la CEE. L'étude de Roberts (1982) aboutit à des résultats opposés. Il estime que le coût direct, pour les PSD, de la politique communautaire de soutien du sucre est compris entre 370 et 570 millions de \$/an alors que les avantages, pour les PSD en bénéficiant, du protocole sucrier sont de 170 millions de \$/an.

L'étude de Tangermann et Krostitz sur le marché mondial de la viande bovine est différente de celles qui viennent d'être présentées en ce sens qu'elle envisage une réduction du niveau de protection non seulement dans les pays de l'OCDE mais aussi dans les PSD. Les gains globaux de bien-être économique des PSD résultant d'une baisse de 50 % de la protection pour le bœuf sont estimés à 150 millions de \$. (La Corée du Sud est exclue en raison du fait que ses gains proviennent surtout de l'abaissement de sa propre protection).

Finalement, l'étude de ces modèles d'équilibre partiel visant à mesurer les effets d'une libéralisation des échanges agricoles conduit à conclure par une alternative : soit les avantages résultant de la libéralisation, pour les PSD dans leur ensemble, ont été fortement exagérés, soit les modèles utilisés par les économistes pour mesurer ces avantages omettent de prendre en compte des effets importants. Certaines critiques en ces matières seront présentées à la section suivante.

Des conséquences plus générales de la libéralisation des échanges

Puisque les avantages que les PSD retiraient d'une libéralisation des échanges de produits agricoles tempérés sont apparus comme restreints sinon négatifs, un certain nombre d'auteurs ont souligné l'importance des effets globaux d'un changement réduisant la protection. Ils ont attiré l'attention surtout sur les avantages de la libéralisation des échanges en termes de dynamique et sur les conséquences en termes d'équilibre général.

Quand il s'agit de produits manufacturés, il est généralement considéré que les effets dynamiques de la libéralisation sont liés aux possibilités d'obtenir des économies d'échelle (les usines peuvent produire pour un marché plus ample), et aux effets stimulants de la concurrence extérieure (on réduit l'inefficacité interne des firmes). Il est aussi signalé, dans le cas de certains pays, que le climat peut devenir plus attrayant pour l'investissement interne.

Toutefois, ces deux avantages potentiels ne jouent pas dans le cas de l'agriculture des PSD. Il reste alors l'argu-

ment de l'incitation à l'investissement. Comme l'indiquent Valdés et Zeitz : « une réduction durable des barrières douanières conduirait les PSD à développer de nouveaux produits destinés à l'exportation avec expansion des capacités des usines de transformation. En outre, les PSD seraient probablement incités à consacrer plus de ressources à l'accroissement de la production agricole ». La menace du protectionnisme crée indirectement un climat de pessimisme au sujet des exportations qui freine les investissements dans les activités exportatrices et décourage les politiques qui amélioreraient les performances d'ensemble des PSD.

Les effets dynamiques d'un climat plus favorable aux investissements nationaux et étrangers peuvent être incorporés dans les modèles d'équilibre partiel sous la forme d'élasticités d'offre à long terme accrues. Peterson (1979) estime, sur la base d'analyses transversales instantanées (cross-section), que l'élasticité à long terme de l'offre des produits agricoles est comprise entre 1,25 et 1,66. Si on utilisait des nombres de cet ordre, l'estimation des avantages de la libéralisation pour les PSD serait accrue.

Mais élargir le débat pour tenter de prendre en compte ces conséquences plus générales, c'est ouvrir la boîte de Pandore et soulever toute une série d'autres questions. Un premier aspect concerne l'effet de prix mondiaux plus bas, pour les produits centraux de la PAC, sur les politiques agricoles des PSD. Dans de nombreux PSD, il y a une sorte de protection négative frappant l'agriculture sous la forme de taux de change surévalués, de taxes à l'exportation, de livraisons obligatoires à bas prix... Ceci a des effets négatifs sur la production qui dépassent de loin les conséquences de la PAC. L'effet d'incitation aux investissements de nombreux PSD, qui proviendrait d'un moindre protectionnisme de la PAC, ne peut se manifester que si leurs politiques internes changent aussi.

Pour la moitié au moins des PSD qui participent aux échanges internationaux, ceux qui sont importateurs nets de produits tempérés, il serait possible de concevoir des politiques, telles que des prélèvements à l'importation, qui inciteraient leurs agriculteurs à produire tout en maintenant l'avantage global, pour le pays, d'importations alimentaires bon marché. Mais l'existence de cette possibilité ne prouve pas que sa mise en œuvre serait bénéfique. L'objectif de l'auto-suffisance alimentaire a certes un grand attrait émotionnel, mais la théorie économique généralement admise indique que l'intervention envisagée ne serait bénéfique que sous l'hypothèse d'une hausse des prix mondiaux des produits concernés par la PAC (probablement sous l'effet d'une réforme de la PAC à la suite de pressions internes). Dans le cas de la Côte d'Ivoire, Dick et al (1982) ont montré comment les gains originels de bien-être, provenant d'une baisse des prix des produits agricoles importés, peuvent être multipliés si l'on parvient à réorienter les ressources intérieures du pays vers d'autres secteurs d'activité.

Il faut reconnaître aussi que les arguments indiquant qu'il y a des avantages dynamiques à la libéralisation des échanges peuvent être contrebalancés par des arguments concernant des pertes éventuelles. L'un des plus classiques est l'éventualité d'un mouvement néfaste des termes de l'échange dû à l'accroissement des quantités exportées. Ce risque ne semble toutefois pas notable dans le cas des produits agricoles tempérés pour lesquels les PSD sont

rarement des fournisseurs dominants. Etant donné que, pour ces produits, la demande des pays développés est inélastique (tant en ce qui concerne les prix que les revenus) les gains potentiels des PSD sont restreints.

Si la libéralisation des échanges conduit à un développement, dans des PSD, de cultures de plantations (comme la canne à sucre) ou de cultures pratiquées dans de grandes unités (comme le blé irrigué ou les fraises) il peut y avoir une affectation des ressources moins favorable au développement dynamique que d'autres investissements et des utilisations des terres différentes (George, 1976 ; Lappé, Collins, 1980). Cet argument se rattache à la question, plus générale encore, des conséquences de la libéralisation des échanges sur la répartition des revenus. De nombreuses craintes ont été exprimées au sujet des effets, dans les PSD, du développement des cultures d'exportation sur les prix de l'alimentation et donc sur les phénomènes de malnutrition. Un accroissement des cultures d'exportation sur les grandes exploitations peut se faire aux dépens de cultures alimentaires indigènes destinées à la consommation locale. En principe, des effets néfastes de ce genre peuvent être combattus par des réformes structurelles ou le paiement d'indemnités à l'intérieur des PSD ; là où des mesures de ce genre n'ont pas été prises, il peut être considéré que les effets de la libéralisation des échanges sur le bien-être sont potentiellement négatifs, le jugement ultime dépendant des pondérations retenues.

Pour ces raisons, il semble préférable, pour prendre en compte la totalité des effets d'une libéralisation des échanges agricoles sur les PSD, d'utiliser des modèles d'équilibre général. Ces modèles feraient, par exemple, apparaître que si le PNB de la CEE augmentait, par suite d'une meilleure allocation des ressources consécutives à la suppression de la protection de l'agriculture, les PSD pourraient retirer des avantages indirects de la demande accrue adressée à leur exportations non agricoles, tant dans la Communauté que dans d'autres pays industriels riches dont les recettes d'exportation agricoles se seraient accrues.

Des modèles d'équilibre général des échanges mondiaux, susceptibles de donner lieu à estimation, sont en cours d'élaboration - mais leur construction en est aux premières étapes. Un exemple de cette approche est donnée par un modèle global mis au point par la FAO (1971) dans le cadre de ses projections globales. Ce modèle prend en compte les effets en retour des revenus agricoles accrus, les gains de revenus provenant, dans les pays développés, du transfert de main-d'œuvre de l'agriculture vers les autres secteurs, ainsi que l'effet multiplicateur éventuel, sur les économies des PSD, de l'utilisation des recettes d'exportation à des tâches de développement. L'étude aboutit à la conclusion que la suppression totale du protectionnisme agricole accroîtrait d'environ 6% le PNB des PSD. Mais un examen de la logique de ce modèle et de l'estimation de ses coefficients conduit à une certaine prudence. Lundberg (1981) estime, à partir de son modèle d'équilibre général, que les interventions des pays riches, en ce qui concerne les marchés des produits agricoles, ont peu de chances d'influer d'une manière sensible sur le niveau d'ensemble du PNB dans les pays pauvres. Il faudrait des recherches accrues pour prouver que ces effets d'équilibre général ont l'importance que certains auteurs leur accordent.

Conclusion

Ce rapport a analysé les méthodes et résultats des recherches qui ont tenté de mesurer les effets d'une diminution du soutien que la PAC apporte à l'agriculture européenne. Elles sont de deux types : des analyses ex-post utilisant les parts de marché pour évaluer les effets des changements dans les politiques commerciales ; des analyses ex-ante fondées sur des modèles d'équilibre mondiaux. Les premiers travaux montrent que, depuis la mise en place de la PAC, d'importants changements dans les parts de marché ont eu lieu. Mais il apparaît que ces études sont peu fiables en raison de la pertinence imparfaite des indicateurs utilisés. Pour les PSD dans leur ensemble, les gains dûs à la libéralisation sont, au mieux, d'après les modèles d'équilibre partiel, de faible importance. Si l'on prend en compte, en outre, les effets statiques négatifs que subissent les PSD importateurs nets de denrées tempérées, le bilan d'ensemble peut fort bien être négatif pour les PSD. Les modèles globaux qui tentent de tenir compte aussi des effets indirects de la libéralisation des échanges

agricoles pourront peut-être confirmer l'opinion selon laquelle les PSD retireraient des avantages considérables de ce changement de politique ; mais leur mise au point en est encore à ses débuts.

L'objectif du présent rapport n'est pas de critiquer la libéralisation des échanges agricoles. Il n'a pas étudié la nature des procédés de protection mis en œuvre dans le cadre de la PAC et leurs effets sur l'instabilité des prix mondiaux. Il ne concerne pas les arguments, fort solides, qui peuvent être présentés, du seul point de vue des pays de la CEE, en faveur d'une réforme de la PAC. L'idée essentielle qui ressort de ces analyses est que la réduction du protectionnisme agricole de la CEE, tout en avantageant clairement de nombreux PSD, imposerait des coûts à court terme à de nombreux autres. Une analyse plus soigneuse des intérêts des PSD devrait donc être intégrée dans les futures négociations concernant la libéralisation des échanges agricoles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANJARIA S., IGBAL Z., KIRMANI N. and PEREZ L.L. (1982). — Developments in International Trade Policy. Washington. International Monetary Fund.
- Commission of the European Communities (1982). — The Common Agricultural Policy and the EEC's Trade Relations in the Agricultural Sector (Effects on the Developing Countries). Brussels.
- DICK H., GERKEN E. and VINCENT D. (1982). — The benefits of the CAP for developing countries : A case study of the Ivory Coast. Eur. Rev. Agric. Econ. 9 : 157-181.
- DUNCAN R. and LUTZ E. (1983). — Penetration of Industrial Country Markets by Agricultural Products from Developing Countries. World Development 11 (9) : 771-786.
- FAO (1971). — A World Price Equilibrium Model. Rome.
- GEORGE S. (1976). — How the Other Half Dies. London : Pelican.
- KOESTER L. (1982). — Policy Options for the Grain Economy of the European Community : Implications for Developing Countries. Washington : International Food Policy Research Institute.
- KOESTER U. and SCHMITZ P.M. (1982). — The EEC Sugar Market Policy and Developing Countries. Eur. Rev. Agric. Econ. 9 : 183-202.
- LAPPE F. and COLLINS J. (1980). — Food First. London : Souvenir Press.
- LUNDBERG P. (1981). — Trade-Policy and Development : Income Distributional Effects in the Less Developed Countries of the US and EEC Policies to Agricultural Commodities. University of Gothenburg.
- LUTZ E. and BALE M. (1980). — Agricultural Protectionism in Industrialised Countries and its Global Effects : A Survey of Issues. Aussenwirtschaft 35 (4) : 331-354.
- MACKEL C., MARSH J. and REVELL B. (1984). — The Common Agricultural Policy (Western Europe and the South, 2) Third World Quarterly 6 (1).
- PETERSON W. (1979). — International Farm Prices and the social cost of Cheap Food Policies. Am. Jnl. Agric. Econ. 61 : 12-21.
- ROBERTS I.M. (1982). — EEC Sugar Support Policies and World Market Prices : A comparative Static Analysis. Australian Bureau of Agricultural Economics Working Paper 82-13, Canberra.
- TANGERMAN S. (1981). — Policies of the European Community and Agricultural Trade with Developing Countries. in Johnson G. and Maunder A., ed. Rural Change : The Challenge for Agricultural Economists. Proceedings of the Seventeenth International Conference of Agricultural Economists. Farnborough : Gower.
- TANGERMAN S. and KROSTITZ W. (1982). — Protectionism in the Livestock Sector with Particular Reference to the International Beef Trade. Goettingen : Institut für Agrarökonomie.
- VALDES A. and ZIETZ J. (1980). — Agricultural Protectionism in OECD Countries : Its Cost to Less-Developed Countries, Washington : International Food Policy Research Institute.
- YEATS A.J. (1981). — Agricultural Protectionism : An Analysis of its International Economic Effects and Options for Institutional Reform. Trade and Development, 3 : 1-30.
- YOUNG C. (1972). — Association with the EEC : Economic Aspects of the Trade Relationship. Jnl. of Common Market Studies, 11 (2), December.